Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es) :** 3, **Votants :** 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour est le suivant :

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 ;**
2) **Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 10 septembre 2026 ;**
3) **Communauté de Communes du Pays Ségali : Installation des Commissions Thématiques ;**
4) **Finances :**
 - **Ecole de Magrin : avancement des travaux et point financier,**
 - **Budget Principal : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA : Association : Aménagement Rural du Ségala,**
 - **Budget Assainissement : Décision budgétaire modificative,**
 - **Débat sur l'instauration de la TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation)**
 - **SIEDA : participation financière pour les travaux électriques du Lotissement La Source II**
5) **Ressources Humaines :**
 - **Nomination par voie de mutation d'un Adjoint Technique au service technique,**
 - **Recrutement pour les services périscolaires,**
6) **Délibération relative à la signature de la convention pour la location d'un terrain supportant une antenne téléphonique ;**
7) **Questions diverses.**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 10 septembre 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNE Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,

- AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

3) Communauté de Communes du Pays Ségali : Installation des Commissions Thématiques ;

Pour information la Communauté de Communes du Pays Ségali a délibéré en date du 23 juin 2026 des membres siégeant aux diverses commissions.

Nous retrouverons :

- Commission Economie et attractivité : Jacques BARBEZANGE (Maire de Baraqueville) ; Patrick FRAYSSINHES en charge du Tourisme et Jean-Marc FABRE (Maire de Castanet) en charge de l'agriculture et du développement durable.

Etant donné la présence de M. FRAYSSINHES et M. MAZARS (membre d'office), le Conseil décide de ne pas présenter de participants supplémentaires.

- Commission Sociale : Aurélie DRULHE (Maire de Cassagnes Begonhes) ; Virginie FIRMIN (2ème adjointe de Naucelle) en charge de la préparation et animation des travaux du comité en charge du projet social de territoire.

Le Conseil valide que la Commune soit représentée par Véronique RAYNAL et Julie GREGOIRE et M. Sébastien GARRIGUES en suppléant.

- Commission Voirie-Mobilité : Damien RIGAL (Maire de Quins).

Arnaud BRUGIER est proposé pour siéger à cette commission.

- Commission Assainissement-Bâtiments : Damien RIGAL.

Le Conseil valide l'élu Marc ANDRIEU pour siéger à cette commission.

- Commission Déchets : William BAUGUIL (1er adjoint de Baraqueville).

Marc ANDRIEU siégera à cette commission.

- Commission Finances : André AT (Maire de Crespin) ; Patrick ALCOUFFE (Maire du Colombiès) en charge de la préparation et animation des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Patrick FRAYSSINHES siègera au sein de cette commission.

Par ailleurs, M. MAZARS sera en charge des travaux relatifs à l'urbanisme et la construction du PLUi.

Michel ARTUS (Maire de Moyrazès) assurera le suivi du partenariat associatif de Pays Ségali notamment dans les domaines de la culture et du patrimoine.

- **Commission CCID :** Pays Ségali Communauté souhaite qu'on lui communique 3 noms de contribuables de la Commune pour intégrer la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Après un tour de table il est proposé de désigner M. Sébastien GARRIGUES, Mme Aurélie CABOT – FABRE et M. David MAZARS pour participer à cette commission.

4) Finances :

- **4-1) Ecole de Magrin : avancement des travaux et point financier :**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une part la délibération du 12 mars 2026 qui a validé les offres des entreprises pour un montant global de 147 286,96 € HT.

Aujourd'hui, la fin du chantier approche et il y a lieu de faire le point financier des travaux :

LOT	ENTREPRISES	MARCHE HT	MONTANTS AVENANTS	MARCHES AVEC AVENANTS
Lot 1 Démolition Gros-œuvre	MOULY-REY	**13 111,82**		**13 111,82**
Lot 2 Couverture	Sur devis avec POUGET Thierry	3 085,00		
Lot 3 Menuiseries extérieures et intérieures	ROUERGUE ALU	**25 855,05**	-1 272,10	**24 582,95**
Lot 4 Plâtrerie Isolation	SANHES Jean-Claude et Fils,	**9 744,24**		**9 744,24**
Lot 5 Faux plafonds	BELET ISOLATION	**5 551,82**		**5 551,82**
Lot 6 Electricité	AGV FAUCHE ELECTRICITE	**13 499,86**	+ 3 761,92 + 5 084,81	**17 261,78** **22 346,59**
Lot 7 Chauffage - VMC	MIDI THERMIQUE	**53 599,54**	- 3 680,40	**49 919,14**
Lot 8 Peintures	J. M CAMPO	**12 055,06**	+ 5 022,00	**17 077,06**
Lot 9 Revêtement de sol souple	SAS BENECH	**13 869,57**		**13 869,57**
Lot 10 Traitement des planchers	Sur devis avec REY Guillaume	709,60		
TOTAL en € HT des Marchés Signés		**147 286,96**	**8 916,23**	**156 203,19**

Par ailleurs des travaux complémentaires ont été demandés comme la mise en conformité de l'alarme pour un montant de 2 850 € HT et la mise en place d'un contreplaqué avec la société LAUSSEL & FAU pour un montant de 2 398 € HT.

En intégrant les lots 2 et 10 infructueux au démarrage du chantier, l'opération « rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin » s'élève hors frais de maîtrise d'œuvre, bureau d'études, CSPS et achat de mobilier a **165 245,79 € HT.**

Nous sommes en attente du calcul d'actualisation des prix pour l'ensemble des lots de la part du maître d'œuvre.

Les frais de Maîtrise d'œuvre, les prestations du bureau technique, le coordinateur sécurité et l'achat de mobiliers compléteront le coût global de cette opération.

La fin des travaux et la levée des réserves sont programmées aux vacances de Toussaint. Les avenants seront délibérés lors du Conseil Municipal de novembre.

- **4-2) <u>Budget Principal : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA : Association : Aménagement Rural du Ségala :</u>**

Le Maire de la Commune de Calmont,

Vu le code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédit relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles et chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour le budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la décision modificative du 17 décembre 2025 lors de laquelle le Conseil Municipal a validé l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA dissoute le 14/04/2024 en part égale entre ses 19 communes membres.

Vu l'anomalie de flux transmis, il convient de régulariser sur la section Investissement 97,06 €

Pour ce faire, M. Le Maire
INVITE
D'autoriser les virements de crédit suivants :

OBJET	SECTION	MONTANT	CHAPITRE	OPERATION	COMPTE
Intégration des résultats de l'ASA	INVESTISSEMENT DEPENSES	- 97,06 €	001		Reprise de résultat
	INVESTISSEMENT DEPENSES	+ 97,06 €		7014	212 Agencements et aménagements de terrains
TOTAL		0,00€			

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA comme indiqué ci-dessus en section investissement.

- **4-3) <u>Budget Assainissement : Décision budgétaire modificative :</u>**

Le Maire de la commune de Calmont,
Vu le code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget assainissement 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires pour le paiement des amortissements des travaux de raccordement du réseaux d'assainissement sur le secteur de Gardin pour un montant de 16 427,28 € réalisés en 2024.
Pour ce faire, M. Le Maire
INVITE
D'autoriser les virements de crédit suivants :

INVESTISSEMENT - DÉPENSES		**INVESTISSEMENT - RECETTES**	
458101	10 951,51	4582	-5 475,74
4581	-10 951,51	458201	5 475,74
		458201	5 475,77
		021	-5 475,77
Total	**0,00**	**Total**	**0,00**

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		**FONCTIONNEMENT - RECETTES**	
6552	5 475,77		
023	-5 475,77		
Total	**0,00**	**Total**	**0,00**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote la décision modificative permettant d'intégrer les amortissements des travaux de raccordement des branchements assainissement de l'opération réalisée sur le secteur de Gardin à Ceignac.

- **3-4) <u>Débat sur l'instauration de la TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) :</u>**

M. Le Maire informe que le Conseil Municipal a jusqu'au 1er octobre 2026 pour délibérer sur la mise en place de la taxe sur les locaux d'habitation vacants.

Pour rappel, La Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) est une nouvelle taxe unique créée par la loi de finances pour 2026, conçue pour s'appliquer à partir du 1er janvier 2027. Elle remplace et fusionne les deux anciens dispositifs fiscaux : la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Le gouvernement et les collectivités mettent en place la TVLH pour répondre à trois objectifs principaux :

- Lutter contre la crise du logement
- Simplifier et harmoniser le cadre fiscal
- Redonner du pouvoir et des recettes aux communes

La TVLH se calcule en multipliant la valeur locative cadastrale du bien par un taux d'imposition fixé selon la durée de la vacance et la zone géographique.

- Montant de la taxe = Valeur locative cadastrale × Taux d'imposition
- La valeur locative cadastrale correspond au loyer annuel théorique net estimé par l'administration fiscale.

Le taux d'imposition

- 1ère année d'imposition pour les communes situées en zone tendue : 17 % de la valeur locative.
- À partir de la 2e année pour les autres communes : 34 % de la valeur locative.
- *Note :* Des majorations locales décidées par les communes peuvent s'appliquer selon les réformes en vigueur.

Pour la Commune de Calmont, le taux ne pourra excéder un plafond de 50 % étant donné que la commune n'est pas située en zone tendue.

Pour permettre à la Commune la mise en place de cette taxe, le Conseil Municipal est amené à délibérer.

Une première délibération permettra l'institution de cette taxe. Une seconde prise plus tard permettra de fixer le taux d'imposition.

Après échange entre les élus, le nombre d'habitations concernées serait de 3 ou 4 sur le territoire communal.

L'instauration de cette taxe est donc ajournée pour l'instant.

- **4-4) <u>SIEDA : participation financière pour les travaux électriques du Lotissement La Source II :</u>**

M. Le Maire indique que le projet de construction du lotissement c*ommunal (x 2 lots) La Source II à Ceignac* nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir **le coût de ces travaux qui s'élèvent à 9 321,45 Euros HT.**

M. Le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., **<u>la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 796,45 Euros.</u>**

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement communal demeurent à la charge de la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés excepté Mme Céline TRUEL qui s'abstient :

- ***De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.***

- ***De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 796,45 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.***

- ***Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.***

5) Ressources Humaines :

• 5-1) Nomination par voie de mutation d'un Adjoint Technique au service technique :

Pour faire suite à l'offre d'emploi d'agent technique polyvalent publiée en juin dernier, M. Le Maire informe que la candidature de M. Antoine RODRIGUEZ (agent titulaire d'EPAGE VIAUR) a été retenue.

Ce dernier intégrera le service technique à compter du 1er novembre 2026 en tant qu'Adjoint Territorial.
Le Conseil Municipal n'a pas besoin de délibérer sur cette ouverture de poste car ce poste a été ouvert en 2025 lors de la création du poste de Cédric LANDEZ parti dans sa première année de stagiaire.

Par ailleurs, un renfort pour quelques mois sera finalisé cette fin de semaine en attendant l'arrivée de M. RODRIGUEZ.

• 5-2) Recrutement pour les services périscolaires :

Les départs de Mme Crystel MAZARS et de Charlotte MELHADO en charge respectivement de la garderie au PPE et du service cantine des enfants de l'école Marie Emilie n'ont pas trouvé de remplaçantes. Seul, un CDD de 4 mois a été signé avec Mme Morgane NADAL pour le créneau de la garderie du matin et le service cantine.

Par ailleurs, la surveillance cours de l'école de Magrin n'a pas trouvé preneur et nous avons reconduit Mme Nicole BATUT.

Pour permettre la garderie du soir au PPE des enfants de l'école Marie Emilie, nous avons resollicité Mme MAZARS qui assurera le créneau 16h45 – 18h15 jusqu'à fin septembre.

Deux agentes titulaires sont absentes depuis la reprise en raison de deux accidents du travail occasionnant un arrêt de minimum de 3 semaines pour la première et 10 jours pour la seconde.

Nous avons relancé l'offre d'emploi mais force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel sur des créneaux qui demandent d'intervenir à 3 reprises dans la journée.

Une rencontre avec les services de l'école Marie Emilie et l'OGEC est programmée le mardi 13 octobre à 20h00. Il sera question des recrutements à finaliser et des recrutements à opérer pour janvier avec la fin de deux contrats annoncés au 18 décembre 2026.

Un groupe de travail se réunira en amont pour préparer l'entrevue le mardi 6 octobre 2026 à 20h00. Il sera composé de Noémie REBOUL, Nathalie FRANC, Sébastien GARRIGUES, Aurélie CABOT-FABRE, Julie GREGOIRE, Céline TRUEL, Pierre-Marie BOISSONNADE, Patrick FRAYSSINHES, Cédric ENJALBERT, et David MAZARS.

6) Délibération relative à la signature de la convention pour la location d'un terrain supportant une antenne téléphonique :

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la société ON TOWER FRANCE de reprendre la maintenance du relais de téléphonie mobile à Magrin, lieu-dit « Prat Long » sur la parcelle appartenant à la Commune, cadastrée B n°463, afin de développer et d'exploiter le Très Haut Débit Mobile.

La société ON TOWER FRANCE souhaite renouveler le bail de location de la parcelle communale de 16 m² supportant le pylône de 27 mètres. L'accès sera établi avec une autorisation de passage établie par la Commune.

Cet emplacement sera mis à disposition par une convention de location annuelle sur une base locative de cinq mille deux cent quarante huit euros (5 248,00 euros) par an pour une durée de douze années (12 années), faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trente-six (36) mois au moins avant la date d'échéance de la période en cours.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et mandate M. Le Maire pour signer la convention afférente à ce projet.

7) Questions diverses :

■ **URBANISME FONCIER :**

Le transfert de biens de section de La Palousie et de Segonzac a été validé par les services de l'Etat. Désormais il faudra compléter ces arrêtés par un acte en la forme administrative ou en recouvrant à un notaire.

■ **AFFAIRES TECHNIQUES :**

- Médiathèque : extension de l'espace de lecture en partie réalisé. L'ameublement reste à finaliser ainsi que le faux plafond et l'éclairage de la banque d'accueil.

- Panneaux photovoltaïques SDF de Magrin : La société LEMA Energie a terminé la pose des panneaux et de l'onduleur. Seul le raccordement EDF reste à finaliser.

-Travaux voirie de Gardin : la pose des bordures sur la rue principale est terminée. EIFFAGE poursuit les travaux sur l'impasse des Tilleuls. Le giratoire de Campmas est dimensionné pour permettre la giration des Poids-Lourds sur 6,5 ml de voie. Le trottoir de l'Avenue de La Basilique longeant le lotissement La Source sera revêtu.

- Travaux voirie communautaire : un mail a été transmis à la Communauté de Communes en réponse aux réserves signalées sur les travaux voirie 2025. Pour la commande 2026, les trottoirs sur Ceignac sont terminés mais les enduits ont à peine commencé avec l'application des graves. Les élus craignent de retrouver les mêmes malfaçons que l'an dernier au vu d'une météo changeante en octobre.

- Pétition Quartier des Cans Hauts – Cap de Cans et Puech Blanc : le carrefour giratoire provisoire est à confirmer. Des aménagements complémentaires seront étudiés pour abaisser la vitesse en amont du carrefour. Une entrevue avec les habitants sera programmer à la suite des analyses de vitesses.

- Lotissement La Source I et II : CATUSSE a interrompu l'aménagement dans l'attente du raccordement GrDF. L'entrée du lotissement sera traitée conjointement par CATUSSE et EIFFAGE. Ces derniers en charge de la réfection du trottoir de l'avenue de la Basilique.

■ **DIVERS :**

- Déchèterie de La Primaube : l'accès à la nouvelle déchèterie de La Primaube sera réservé aux détenteurs de badges. Pays Ségali Communauté se renseigne auprès du Grand Rodez pour connaître les modalités d'attribution de ces badges et la validation d'une nouvelle convention.

- **Illuminations de noël :** trois scénettes sont à la validation pour environ 10 000 € avec la Compagnie des Elfes.

- **Aménagement des aires de jeux :** la commission se réunira le jeudi 17 septembre pour le choix des jeux.

- Survol de la commune par un drone : M. Le Maire a autorisé le 07 août dernier le survol de la commune par un drône afin de prendre des photos des bâtiments remarquables de la Commune. Ces photographies serviront en partie à la publication de la Lettre Municipale.

- **Mutuelle communale :** une réunion est calée le vendredi 25 septembre en mairie.

- **Réunion de préparation pour le Téléthon** : à caler.

■ **PLANNING DES REUNIONS A VENIR :**

- Réunion d'adjoints : le lundi 21/09/2026 à 18h30,
- Réunion préparation budget 2027 : le jeudi 1er octobre 2026 à 20h00
- Prochain CM : le jeudi 15 octobre 2026 à 20h30,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h20.

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER

Le Maire
David MAZARS